Image not found or type unknown

INFORMATION SUR DEMANDE REMBOURSEMENT ODT

Par **FIFIZE72**, le **11/07/2012** à **11:21**

Bonjour,
je suis en ASS depuis le 12 juin 2012, après un d annulation de dette de la banque de france en date de juillet 2011, j ai reçu une lettre du trésor public le 5 juillet 2012 avec un récapitulatif de des dettes annulées par la banque de france mais ceci dit il me reste à devoir une somme de 246 euro à devoir pour l eau, somme qui devait etre saisie mais comme je ne suis pas saisissable, la banque m a pris 102 euro de frais d OTD, alors que mon compte présentait une somme créditeur de 156 euro puis je demander le remboursement des frais d OTD ? Et comment dois je procéder ? de plus le jour de la réception de la lettre du trésor public donc le 5 juillet 2012 j ai appelé le trésor public et le monsieur que j ai eu au téléphone m a dit qu il n y avait aucun arrangement, est ce normal ? Donc pour avoir un arrangement j ai pris un rdv le jeudi 12 juillet à 9 H avec une assistante sociale afin que celle ci puisse leur téléphoner pour un arrangement car d après ma banque comme je ne suis pas saisissable les frais me seront tous les mois imputés sur mon compte donc impossible de s en sortir.
Merci de me répondre au plus vite car étant donné avoir expliqué à ma conseillère de banque la situation et d attendre en vain son coup de fil je sais que je n ai qu un délai de QUINZE JOURS pour demander le remboursement.
Je vous en remercie, bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés